

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-42 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

DATE DE LA CONVOCATION

07 OCTOBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE

07 OCTOBRE 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention avec l'Harmonie des
Mineurs du Martinet pour le
projet écolo-fanfare participative

Séance du 13 octobre 2025.

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs : PONCET Éric donne pouvoir à JEKAL Marc.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

LHOMME Laurent donne pouvoir à SAVIT Grégory.

Absent non excusé : BAZIZ Nordine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention du projet de création d'une écolo-fanfare participative à l'école primaire publique de Saint-Jean de Valérisclle proposée par l'association l'Harmonie des Mineurs du Martinet.

Considérant le projet de l'association « L'Harmonie des Mineurs du Martinet » de créer une écolo-fanfare participative.

Considérant que ce projet consiste à proposer dans les écoles de la Vallée de l'Auzonnet des interventions sous la forme d'ateliers de découvertes et d'apprentissage des instruments de musique.

Considérant que le but de ce projet est de créer une fanfare de jeunes musiciens afin de perpétuer les interventions et concerts de l'Harmonie des Mineurs du Martinet créée en 1907 grâce aux compagnies des houillères d'Alès.

Considérant que pour l'année scolaire 2025-2026, l'Harmonie des Mineurs du Martinet demande à la commune une participation financière de 400 € en 2025 et 600 € en 2026.

Monsieur le Maire donne lecture des articles de ladite convention et indique également la participation financière de l'Association du Sou des Écoles de Saint-Jean de Valérisclle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- approuve la convention de l'Harmonie des Mineurs du Martinet portant sur la création d'une écolo fanfare participative et accepte la participation financière de la commune.

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID : 030-213002686-20251013-DELIB202542-DE

Le Secrétaire de séance
Grégory SAVIT



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclle
Marc JEKAL



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.